

*Nous vous transmettons une information du collectif lotois contre base élèves.  
Le collectif regroupe plusieurs syndicats (sden-CGT, CNT, SUD Education, SNUipp-FSU), ainsi  
que la FCPE, la ligue des Droits de l'Homme, et de nombreux citoyens actifs : parents, élus,  
enseignants et autres.*

# BASE ELEVES

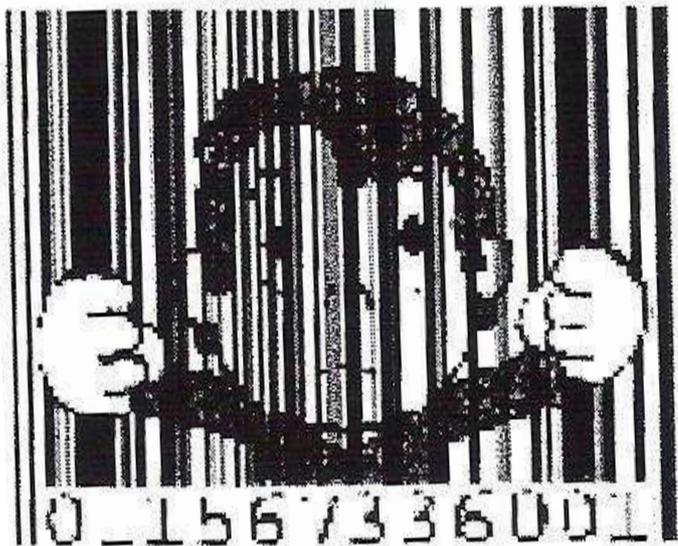
**NOUS SOMMES  
FICHÉS**



**Ne nous en  
fichons pas !**

SOMMAIRE :  
Page 1 : affiche  
Page 2 : message aux  
enseignants  
Page 3 : base élèves  
Page 4 : le collectif  
lotois

**Le fichier base élèves n'est pas anodin.  
Le fichier base élèves n'est pas un simple outil de gestion.**



· **Savez-vous que des compléments de base élèves sont déjà en préparation ?**

· **Savez-vous que base-élèves est appliqué sans qu'aucune loi n'ait jamais été votée ? (le seul texte existant ne parle que d'« expérimentation »)**

· **Avez-vous entendu parler d'un débat démocratique sur cette question ? Les parents, les élus, l'ensemble des citoyens ont-ils été informés, consultés ?**

· **Saviez-vous que le numéro d'identification est destiné à fichier chacun au moins jusqu'à la fin de ses études ?**

· **Avez-vous conscience que c'est parce que les mairies ont refusé de rentrer dans ce système qu'on vous a imposé de faire vous-même la besogne?**

La contestation de nombreux citoyens, parents, élus ou enseignants a permis de faire retirer du fichier de nombreuses rubriques. Mais ne nous y trompons pas, **une fois Base élèves mise en place et les enfants numérotés, ce fichier aura pour vocation de s'enrichir de nouvelles informations.**

Le fichage généralisé est une folie liberticide. **Nous devons refuser d'y participer!**

L'Identifiant National n'est en rien utile au fonctionnement de votre école. On veut nous faire croire que la mise en place de base élèves ne cache aucune intention. Alors pourquoi cette précipitation, pourquoi cet acharnement contre les directeurs qui résistent, pourquoi cette absence de débat et de transparence ?

Le collectif lotois est formé d'enseignants, de parents, d'élus et d'autres citoyens.

Nous vous appelons à vous joindre à nous dans ce combat. Des recours au tribunal administratif sont en cours dans de nombreux départements, le conseil d'état a été saisi, les juristes que nous avons consultés sont formels : le procédé utilisé pour imposer base élèves est illégal et ne repose sur aucun texte.

## **REAGISSEZ !**

Les pages 3 et 4 de ce document sont destinées à l'information de tous. Nous vous appelons à les diffuser le plus largement possible.

→ **ATTENTION!** Une distribution directe dans les classes serait illégale. Transmettez ce document en tant que citoyen, aux parents d'élèves, et notamment aux délégués, aux DDEN de votre secteur etc.

Les plus décidés d'entre vous peuvent dès à présent abandonner base élèves et rejoindre le noyau de directeurs (trices) en lutte.

# **Savez-vous que vos enfants sont désormais fichés dès que vous les inscrivez à l'école ?**

## **Ce fichier est national. Il s'appelle Base élèves.**

### **Qu'est-ce que Base élèves ?**

Un logiciel dont la vocation, nous dit-on est de permettre un pilotage plus efficace des écoliers. Inscription, état civil, parcours scolaire. Mais le dossier, ainsi rempli par les directions d'écoles maternelles et élémentaires, comprend donc un large éventail d'informations individuelles, voire confidentielles. L'achèvement de sa généralisation est prévu pour septembre 2009.

### **En fait ce fichier pose bien plus de problèmes qu'il n'est censé en résoudre.**

Car Base élèves n'est pas uniquement un dossier informatisé. C'est une mise en réseau des données sur Internet, désormais consultables en ligne par les écoles, les inspections académiques, les rectorats et les mairies, ce qui, pour le coup, est une première. Émerge immédiatement un premier écueil : **la sécurisation de données confidentielles**. Exemple, selon le ministère. Faillible, aujourd'hui ou demain, alertent les comités de défense des libertés individuelles, lesquels assurent que le système a déjà été pénétré.

Les données relatives aux enfants étaient déjà dans les écoles, sur les fichiers des directeurs (ce sont les fiches de renseignements que vous remplissez en début d'année). Elles seront désormais sur un fichier national. L'Éducation Nationale profite de la confiance des familles envers l'école pour récupérer des données qui relevaient jusque-là de la plus grande confidentialité.

La loi sur la prévention de la délinquance, impose le partage d'informations entre les acteurs sociaux, professionnels de la santé, enseignants, policiers ou magistrats. Elle offre aux maires le pouvoir de les collecter toutes ou en partie. Quid de Base élèves ? La question n'est pas mince, quand on sait, par exemple, que la CAF a aujourd'hui le pouvoir de supprimer les allocations familiales en cas d'absences répétées d'un enfant à l'école. « Les fichiers ne sont croisés avec aucune autre administration que la mairie », affirme le ministère, « encore celle-ci n'accède-t-elle qu'à l'état civil et à l'adresse des enfants ». En sa faveur, un argument de poids : Base élèves a bénéficié d'un agrément de la CNIL. Argument pas si valable, en 2004, la loi informatique et liberté a été modifiée et réduit considérablement les pouvoirs de contrôle de la CNIL.

Par ailleurs, si la mise en œuvre de Base élèves interdit le croisement des fichiers, à l'exclusion des informations utiles aux maires dans le cadre de leurs prérogatives, « la loi de prévention de la délinquance modifie le Code de l'éducation et **autorise l'accès aux données scolaires par le maire**, Or la loi a été votée après le lancement de Base élèves ». Laquelle prévaut dès lors ? Sommes-nous à l'abri de nouvelles lois ?

L'anonymat n'est, lui non plus, toujours pas garanti. Ni techniquement, quand le système informatique empêchant toute remontée vers le fichier originel de l'élève n'est pas encore au point. Ni juridiquement, par exemple, que se passe-t-il dans le cadre d'une enquête ?

Le ministère parle de paranoïa. Mais les opposants ne lâchent pas. Ils demandent **le retrait du fichier Base élèves**, inutile au fonctionnement de l'école et dangereux pour les libertés individuelles. Ils rappellent que lorsqu'il s'agit d'enfants, **le principe de précaution** prime sur toute autre considération. À moins de penser que ce qui est en jeu ne vise pas leur intérêt.

## ***Vous êtes inquiets, vous souhaitez réagir ?***

### ***Rejoignez le collectif !***

# COLLECTIF LOTOIS CONTRE BASE ELEVES



Nous sommes fichés  
Ne nous en fichons pas

## QUI SOMMES-NOUS ?

Le collectif lotois est formé d'enseignants, de parents, d'élus et d'autres citoyens.

Nous vous appelons à vous joindre à nous dans notre combat contre le fichage de nos enfants.

Des recours au tribunal administratif sont en cours dans de nombreux départements, le conseil d'état a été saisi, les juristes que nous avons consultés sont formels : le procédé utilisé pour imposer base élèves est illégal et ne repose sur aucun texte.

## PROCHAINEMENT :

Une réunion nationale regroupant les collectifs départementaux va se tenir à Paris le 8 novembre.

Le collectif lotois y sera bien sûr représenté.

En nous transmettant votre mail, vous serez tenus au courant des prochaines réunions lotoises et des dernières informations.

## VOUS VOULEZ AGIR A NOS COTES ?

⇒ **Informez-vous** en consultant les sites suivants :

⇒ <http://baseeleves38.wordpress.com/>

⇒ <http://www.ldh-toulon.net/spip.php?rubrique106>

⇒ **Contactez-nous** : [catherine-prunet@wanadoo.fr](mailto:catherine-prunet@wanadoo.fr)  
[nasphig46@wanadoo.fr](mailto:nasphig46@wanadoo.fr)  
[christine.pitard@laposte.net](mailto:christine.pitard@laposte.net)

⇒ **Rejoignez-nous** : Le collectif, conseillé par des juristes, est en train de mettre en place des procédures de recours auprès du tribunal administratif. Plus nous serons nombreux, plus ces recours auront du poids.



**Faites circuler cette information à votre tour. Si les mots démocratie et citoyenneté ont encore un sens, l'effort commun du plus grand nombre devra être entendu.**